

*Administration du pétrole—Loi*

réfléchir, ces sociétés verraient que les stimulants, outre la très généreuse part de recettes qui leur est accordée, font du Canada un endroit sûr où investir dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Ce n'est pas une intervention massive de l'État que nous avons constatée, mais la recherche d'un meilleur équilibre dans les secteurs du gaz et du pétrole. Jusque là, la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz s'effectuait à peu près sans règles au Canada. Avant qu'il ne soit trop tard, il faut adopter certaines règles au profit des consommateurs et de la population tout entière. Les recettes fournies par le gaz et le pétrole aux sociétés pétrolières ont eu beau décupler depuis 1970, la production n'a pas suivi.

Il faut donc sortir de l'impasse des prix et du partage des recettes, sans fermer la porte à de nouvelles négociations. Le gouvernement ne cherche qu'à faire comprendre aux Canadiens l'urgence de nous occuper de notre avenir énergétique. Il est normal que certains cherchent pour leur région des avantages toujours plus grands, mais l'État a la charge d'empêcher que le pays ne s'embourbe dans le marécage des disputes éternelles sur la propriété, le partage des recettes et le prix de nos ressources naturelles. Il n'a pas été facile de faire en sorte que s'équilibrent ces deux impératifs, la propriété, d'une part, des ressources attribuée par la constitution aux provinces, l'obligation morale et constitutionnelle qu'a l'État fédéral, d'autre part, en matière de commerce interprovincial et international.

En terminant, je dirai que nous voyons se manifester à la Chambre les divergences politiques auxquelles la démocratie et le système parlementaire permettent de s'exprimer. Mais quand nous sortons d'ici, il ne faut pas oublier que ce n'est pas à un simple électeur que nous parlons, mais à un Canadien, à un cousin. L'opposition a parfaitement le droit de critiquer le programme du gouvernement. Sans être d'accord avec elle, je lui reconnais ce droit, et je dirai même ce devoir. Quand nous quitterons cette enceinte pour nous rendre dans le pays, nous chercherons à expliquer aux citoyens ce que représente pour eux, en dollars et en cents, le programme énergétique. Nous allons défendre cette politique et essayer de la faire adopter par la population. Mais au-dessus de tout cela, il y a autre chose de plus important. Je demanderai donc aux députés de l'opposition d'aller critiquer le programme s'ils estiment devoir le faire, mais aussi de chercher à défendre le Canada en toute occasion, et de ne pas tolérer que le pays se déchire pour quelques points de répartition des ressources, pour quelques dollars de plus. La Chambre des communes aura bien mal travaillé si nous vendons nos frères pour quelques pièces d'argent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un certain émoi et une certaine tristesse que je participe au débat de cette motion qui proteste contre la proclamation de l'article 36 de la loi sur l'administration du pétrole. C'est avec une certaine tristesse, car le fait même que cette motion ait été présentée révèle la méfiance et l'absence de réalisme envers l'industrie pétrolière, les provinces productrices et les Canadiens que je représente.

Les libertés dont jouissent les Canadiens sont très précieuses mais également extrêmement fragiles. A mon avis, ces libertés sont garanties quand les particuliers peuvent améliorer leur

sort et travailler librement dans une société dégagée de l'intervention d'un gouvernement central qui voudrait prélever un impôt après l'autre, percevant ainsi des sommes colossales qu'il entasse à Ottawa et distribue ensuite de façon arbitraire, comme l'ont signalé mon préopinant et le ministre d'État chargé des Mines (M<sup>me</sup> Erola) nous remettant ainsi une part minable de ces fonds. Ce principe interventionniste se retrouve dans un document intitulé: «Le fédéralisme en théorie et en pratique» écrit il y a un certain nombre d'années par le premier ministre (M. Trudeau). Dans ses remarques préliminaires sur la stratégie et les tactiques, le premier ministre disait que la révolution et les guerres révolutionnaires évoluaient à partir de leur origine et prenaient graduellement de l'ampleur pour parvenir enfin à accaparer le pouvoir. Il citait Mao Tsé-Toung et tout de suite après, le premier ministre disait que si tous les Canadiens pouvaient miraculeusement se convertir à l'idéal socialiste d'un seul coup, il serait inutile de discuter de stratégie dans le contexte actuel; le socialisme serait instauré avec ou sans fédéralisme et chaque niveau des affaires gouvernementales serait administré par des socialistes, quelle que fût la forme de la constitution. C'est la menace qui pèse sur moi et mes enfants, notamment un de mes fils qui assiste cet après-midi à nos délibérations de la tribune et dont l'avenir et la liberté dans notre société sont en jeu en ce moment même.

Pour justifier la mise en vigueur de la loi sur l'administration du pétrole, on se base sur des mythes libéraux et on fait usage de la peur et de l'intimidation à l'endroit des premiers ministres de l'Ouest, des sociétés pétrolières et, implicitement, de tous les Canadiens de l'Ouest. Je tiens à préciser que les Canadiens des provinces de l'Ouest ne sont ni égoïstes ni séparatistes. Quand on nous accuse de l'un ou l'autre de ces vices, nous ne le prenons pas à la légère. Les Canadiens de l'Ouest se sentent vraiment aliénés face au gouvernement fédéral avide de pouvoirs absolus, qui se trouve à une distance de 1,500 à 3,000 milles et qui ne veut rien savoir de ce qu'est la vie chez eux. Le cœur du problème réside dans le fait que les libéraux de M. Trudeau et leurs bons amis socialistes qui siègent à ma gauche faussent le vrai sens du mot «partage». Je crois, comme la plupart des Canadiens de l'Ouest, que le partage consiste à donner et à recevoir dans un esprit de bienveillance mutuelle. C'est un acte volontaire. Ce n'est pas du vol légalisé et une fiscalité injuste et disproportionnée et cela, c'est le mode de partage des communistes. Les Canadiens de l'Ouest partagent déjà généreusement avec tous leurs compatriotes par le truchement des paiements directs de péréquation et font déjà d'autres concessions économiques en faveur de l'Est et du centre du pays auxquelles les obligent, par exemple, les politiques d'achat préférentiel du ministère des Approvisionnement et Services, l'octroi de subventions au développement économique régional, des mesures douanières protectionnistes, les tarifs-marchandises, et même certains parti-pris dans le régime d'assurance-chômage et dans celui de l'assistance sociale. Les Canadiens de l'Ouest et moi-même avons le droit de connaître le coût de ce partage.

Lors d'une séance de comité il y a deux semaines, le premier ministre a refusé de dire aux Canadiens ce qu'il en coûte aux gens qui ont ainsi à partager à cause de l'oppression du gouvernement central libéral. La conception que nous nous faisons du partage est aux antipodes de celle du premier ministre. Le concept du partage qu'ont exprimé sans vergogne